



# CET : OUVERTURE DE LA CAMPAGNE D'ALIMENTATION

## COMMENT ÇA MARCHE ?

2 formulaires à disposition en fonction du niveau d'épargne de l'agent :

### CET ≤ 60 JOURS

- Alimentation possible fixée à 10 jours maximum sans dépasser le plafond des 60 jours
- Indemnisation possible
- Versement au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)

### CET ≥ 61 JOURS

*(dispositions dérogatoires liées à l'épidémie de Covid-19 ou encore aux Jeux Olympiques et Paralympiques)*

- Indemnisation possible avec obligation de conserver un solde devant être égal ou inférieur au solde du début de campagne
- Versement au régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP)

## LE CALENDRIER

**DU 1ER AU 31 JANVIER 2026**

Renseignement des formulaires par l'agent, visa hiérarchique, contrôles et transmission avec copies d'écran avant/après saisie sur CASPER.

**JUSQU'AU 31 MARS 2026**

Saisies obligatoires dans les outils de gestion du temps et dans Dialogue 2.

**JUIN 2026**

Mise en paiement des indemnités

**AGIR POUR NE PAS SUBIR**

Le Bureau National, 24 décembre 2025

